

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Délibération N° 14-12-2023 / N°202 bis

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoît François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Torsel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 103

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Tarifs ALSH

Mr le Vice Président Jean Michel Schulz précise qu'une délibération a été prise le 14 décembre 2023 pour modifier la tarification des centres de loisirs. En effet, une augmentation de 5% a été proposée afin de tenir compte des effets de l'inflation ressenti ces derniers mois.

Il a été constaté que les nouveaux "tarifs journée" présentés dans cette délibération sont erronés car basés sur les mauvaises références.

	Familles quotient familial Inférieur à 617 (bénéficiaires bons ATL)		Familles quotient familial Inférieur à 900		Familles quotient familial Supérieur à 900		Familles extérieures Au territoire	
	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants
Tarifs Journée	3,15 €	2,65 €	3,70 €	3,15 €	4,20 €	3,40 €	5,80 €	4,80 €
Tarif Semaine	25,20 €	23,10 €	32,50 €	27,90 €	36,75 €	30,00 €	63,00 €	57,75 €

Le tableau ci-dessus est donc erroné.

Il doit être remplacé par le tableau ci-dessous qui reprend les tarifs à mettre en vigueur dès la mise en place des centres de loisirs d'hiver 2024

	Familles quotient familial Inférieur à 617 (bénéficiaires bons ATL)		Familles quotient familial Inférieur à 900		Familles quotient familial Supérieur à 900		Familles extérieures Au territoire	
	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants
Tarifs Journée	5,25 €	4,73 €	6,83 €	5,78 €	7,88 €	6,30 €	12,60 €	11,55 €
Tarif Semaine	25,20 €	23,10 €	32,50 €	27,90 €	36,75 €	30,00 €	63,00 €	57,75 €

Le prix du repas de cantine reste inchangé à 4 euros. La cantine n'est pas obligatoire, mais toute inscription doit se faire au minimum 48h avant.

Monsieur le Vice Président informe également que :

- Les Bons A.T.L. sont déductibles (3.40€/jour) pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 617.
- Les familles pouvant bénéficier des tarifs correspondant au quotient familial de -617 et de -900 devront fournir une attestation de la CAF
- Les inscriptions se font à la journée et semaine pendant les petites vacances et à la semaine l'été

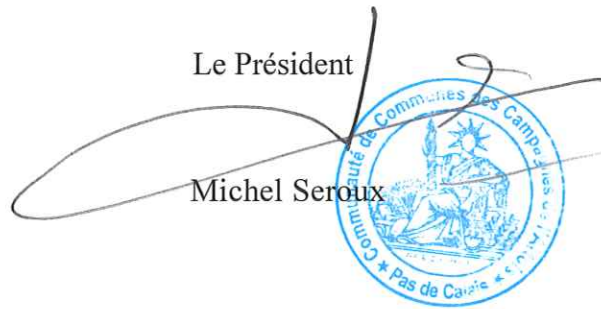
Le président propose à l'assemblée la modification des tarifs des accueils de loisirs

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mr le Président à modifier les tarifs des accueils de loisirs
- d'autoriser le Président à les mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2024
- d'autoriser Mr le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/01/2024 et publication ou notification du 22/01/2024

